

En 2023
**LE CONTRÔLE D'ACCÈS
ARRIVE EN DÉCHETTERIE**



Pour franchir la barrière
**INSCRIVEZ VOTRE VÉHICULE
DÈS MAINTENANT**

PAU BÉARN
PYRÉNÉES
Communauté d'Agglomération

Avec la
participation
de



et avec
Nouvelle-
Aquitaine

www.pau.fr



A partir du 1^{er} janvier 2023, les déchetteries seront réservées aux habitants inscrits

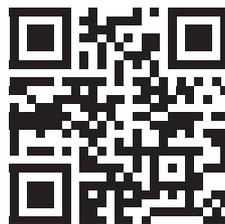
COMMENT M'INSCRIRE ?

- 1** Je scanne le QR code ou je me rends sur **pau.fr** ou sur l'application **Ma Ville Facile** et je complète le formulaire.
- 2** J'ajoute les pièces administratives : **carte grise et un justificatif de domicile** (facture eau, gaz, électricité, abonnement internet).
- 3** Je reçois un mail de confirmation avec les prochaines étapes.

Si vous souhaitez une assistance (pour vous accompagner) dans cette démarche, demandez aux gardiens de déchetterie la liste des lieux où vous pouvez obtenir de l'aide pour votre inscription.

CHIFFRES CLÉS ?

- 85% des habitants passent moins d'une fois par mois en déchetterie
- Dépôts sauvages : jusqu'à 1500€ d'amende
- Dans l'agglomération, il y a toujours une déchetterie à moins de 15 min de chez vous.
- Mes droits :
24 passages gratuits
10 passages payants



PAU BÉARN
PYRÉNÉES
Communauté d'Agglomération

Avec la participation de



www.pau.fr